



## **Canicule. On ne doit pas mourir d'habiter, la CNL porte plainte contre le Gouvernement.**

La Confédération Nationale du Logement (CNL) a décidé de déposer une plainte pénale contre le Gouvernement français afin que soient examinées les responsabilités découlant de son inaction face aux logements thermiquement défectueux. Quand des milliers de personnes meurent chez elles faute d'un logement digne, il ne s'agit plus d'un échec des politiques publiques : il s'agit d'une faute politique majeure.

La vague de chaleur de ce début d'été 2026 a provoqué plus de 2 000 décès, soit 29 % de surmortalité, selon Santé publique France. Près de 90 % des victimes sont mortes à leur domicile.

Cette réalité est insupportable : des milliers de personnes meurent dans des logements devenus des pièges thermiques.

La France compte encore près de 8 millions de passoires thermiques, occupées par plus de 12 millions de personnes. Dans ces véritables bouilloires, les températures dépassent parfois 40 °C, alors que des travaux simples permettraient de protéger les habitants. Comme lors du Covid, ce sont les plus pauvres qui paient le prix fort : les quartiers populaires sont deux fois plus exposés aux fortes chaleurs, seuls 24 % des ménages disposent d'une climatisation, tandis que les personnes âgées représentent près des deux tiers des victimes.

Et pourtant, le Gouvernement persiste à démanteler les protections existantes.

Depuis 2018, la Réduction de loyer de solidarité (RLS) a retiré 13 milliards d'euros aux organismes HLM, freinant la construction et la rénovation énergétique. Dans le même temps, 700 000 logements classés F et G sont susceptibles de rester sur le marché sur une simple promesse de travaux dans trois à cinq ans. La semaine dernière encore, en pleine canicule, le Sénat a aggravé ces reculs avec le projet de loi Jeanbrun : possibilité de reporter les rénovations, multiplication des dérogations, hausses de loyers pouvant atteindre 5 % pendant 25 ans.

Pendant que les habitants suffoquent, le Gouvernement protège les intérêts de la rente immobilière.

Pour la CNL, les conséquences sanitaires des logements thermiquement défaillants sont désormais parfaitement connues. Les pouvoirs publics ne peuvent plus prétendre ignorer les risques. En retardant les obligations de rénovation, en affaiblissant le logement social et en refusant d'engager les investissements nécessaires, ils exposent délibérément des millions de personnes à un danger grave.

C'est pourquoi la CNL va saisir la justice afin que soient examinées les responsabilités pénales pouvant résulter de ces carences législatives et réglementaires.

La CNL exige sans délai :

- le déblocage immédiat d'un fonds d'urgence permettant de financer les protections solaires, volets, brasseurs d'air, ventilations et travaux d'adaptation des logements les plus exposés ;
- un moratoire sur toutes les expulsions locatives pendant les épisodes de canicule, comme il existe des dispositifs exceptionnels lors d'autres crises majeures ;
- un plan massif de rénovation thermique des logements, sans report des obligations ni transfert du coût sur les locataires ;
- la relance immédiate de la construction de logements sociaux, à hauteur des besoins, alors que près de trois millions de ménages attendent un HLM ;
- la mise en œuvre de la Sécurité sociale du logement, proposée par la CNL dotée d'un fonds de protection locative, afin de garantir à chacun un logement digne, sain, abordable et adapté aux effets du changement climatique.

Le droit au logement est un droit fondamental. Le droit de survivre chez soi doit l'être aussi.

Montreuil 15 juillet